

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE du 27 avril 2026

Délibération N° 27/04/2026 - 9

=====
L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Président du C.C.A.S., en suite de convocation en date du quatorze avril deux mille vingt-six.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Laurence FACHAUX-CAVROS, Madame Bénédicte NEUTS BOURDON, Monsieur Guillaume MAUDUIT, Monsieur Paolo FONTANA, Lise-Marie MARTEL, Madame Patricia JOVENIN, Marc LABUR, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, Monsieur Christian BEHARELLE, Marc LABUR, Monsieur Alain DIEREMAN, Madame Adeline THOMAS, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN

Était absent : Monsieur Serge BRUNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

EHPAD SOLEIL D'AUTOMNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU RECEVEUR MUNICIPAL

=====
Je vous prie de bien vouloir approuver :

- Le Compte de Gestion 2025 du Receveur Municipal dont la balance générale s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 062-266207539-20260428-D_2026_0427_09-DE



Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales		prévisions en %
Groupe 1 – Charges afférentes à l'exploitation courante	660 861.57 €	0.00	0.00	660 861.57 €	626 445.10 €	- 5 %
Groupe 2 – Charges afférentes au personnel	3 488 368.00 €	0.00	0.00	3 488 368.00 €	3 488 099.26 €	0 %
Groupe 3 – Charges afférentes à la structure	771 155.00 €	0.00	0.00	771 155.00 €	826 481.86 €	8 %
Total des charges	4 920 384.57 €	0.00	0.00	4 920 384.57 €	4 941 026.22 €	1 %
Excédent					5 558.33 €	

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations – prévisions en %
Groupe 1 – Produits de la tarification	4 824 708.13 €	0.00	0.00	4 824 708.13 €	4 881 036.01 €	2 %
Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	95 676.44 €	0.00	0.00	95 676.44 €	60 260.74 €	- 37 %
Groupe 3 – Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0.00	0.00	0.00	0.00	5 287.80 €	-
Total des produits	4 920 384.57 €	0.00	0.00	4 920 384.57 €	4 946 584.55 €	
Déficit						

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Président du CCAS,
Nicolas DESFACHELLE



Voies de délais de recours

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »